

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-138

Objet de la délibération : **MAISON DES PETITS DE BRIGNOLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT ET DE LA CAF DU VAR**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire « pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant, la convention correspondante » ;

CONSIDERANT l'état des lieux et le diagnostic sur « l'accompagnement à la parentalité » sur le territoire de la Provence Verte, réalisé par la Direction Petite Enfance de l'Agglomération en concertation avec l'ensemble des acteurs de la parentalité du territoire, à partir duquel a été défini un programme d'action en 3 axes :

- Axe 1 : le développement du réseau d'accompagnement à la parentalité
- Axe 2 : le développement d'une communication auprès des parents
- Axe 3 : la création de lieu d'accompagnement à la parentalité faisant défaut sur le territoire.

CONSIDERANT que la création de cette Maison des petits s'inscrit dans l'axe 3 de ce plan d'action, et répond au besoin de créer un lieu ressource référent pour les jeunes parents sur Brignoles ;

CONSIDERANT que ce lieu, propose aux familles des missions conformes au référentiel de la CAF du Var concernant les Maisons des 1000 jours, dont le projet est spécifique au contexte de la Provence verte, de Brignoles et de son quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ;

CONSIDERANT que cette structure est inscrite dans la Convention Territoriale Globale 2022-2025, et dans le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé PACA (axe 2 : « Agir en faveur des jeunes et de leurs parents ») ;

CONSIDERANT que cet équipement, qui répond aux objectifs de soutien à la parentalité et du dispositif «1000 premiers jours », peut prétendre aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'État (Agence Régionale de Santé et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités PACA) ;

CONSIDERANT l'appel à projet « soutien à la parentalité » de la CAF du Var, lancé en mars 2023 ;

CONSIDERANT l'appel à projet « ARS DREETS dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant », lancé en août 2023 ;

CONSIDERANT l'appel à projet « Innovation Petite Enfance » lancé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en partenariat avec la Délégation Interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, lancé en aout 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter les partenaires pour un subventionnement de la Maison des Petits, selon le plan de fonctionnement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024 MAISON DES PETITS				
DEPENSES		RECETTES		
Chap 011(achats, prestations...)	34 545 €	Autofinancement	15 409 €	20 %
Chap 012 (charges de personnel)	42 500 €	Appel à projet des 1000 jours DREETS/ARS	15 000 €	20 %
		Appel à projet Fond innovation DGCS	22 954 €	30 %
		Appel à projet parentalité CAF	23 682 €	30 %
TOTAL	77 045 €	TOTAL	77 045 €	100 %

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 30% du budget prévisionnel et une subvention auprès de l'État à hauteur de 50% (20% DREETS/ARS et 30% fond innovation DGCS) du budget prévisionnel relatif au fonctionnement de la Maison des Petits et au développement d'actions d'accompagnement à la parentalité.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'objet de la délibération.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND